

Réunion du conseil

Le 8 mars 2019, de 15 h à 16 h 30
Téléconférence

Présidente : Mary Gusella

Participants :

Gilles LeVasseur
Kowthar Omar
Patrick Nadjiwan
Tamar Witelson

Sharmaine Hall (personnel)
Nancy Chisholm
(personnel)
Toby Young (personnel)
Raul Cano Arana (procès-
verbal)

Absents : Ena Chadha,
Karen Drake et Nancy
Gignac

Point	Discussion	Suivi
1.	<p>Groupe d'examen des organismes</p> <p>Le conseil se réunit afin de discuter des documents relatifs à la présentation du ministère du Procureur Général à l'intention du groupe d'examen des organismes.</p> <p>Sharmaine Hall et Nancy Chisholm expliquent le contexte des réunions qui ont eu lieu avec le ministère et entre la CODP et le CAJDP. Ces derniers ont assuré ensemble la coordination des documents que chaque organisme présentera au Ministère.</p> <p>La présentation est passée en revue et fait l'objet de discussions. Les mises à jour sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Plus d'insistance sur les avantages et la valeur de la déjudiciarisation et des règlements à un stade précoce, y compris la valeur en matière de productivité au travail et sur le plan économique;• Davantage de montants en dollars et de valeurs réelles, par exemple dans les comparaisons avec d'autres services et d'autres provinces;• Ajout d'un engagement à maintenir la présence régionale tout en gérant les coûts à l'aide de régimes de travail créatifs;• Reformulation des renseignements sur la mise à jour de l'admissibilité financière;• Davantage de statistiques et de valeurs en dollars pour rendre la section sur la durabilité et l'efficacité plus concrète;• Ajout de renseignements de base expliquant en quoi le CAJDP permet aux Ontariens d'exercer leur droit fondamental de ne pas subir de discrimination et rehausse la réputation de l'Ontario. <p>Un consensus est atteint sur les approches générales à suivre pour les « occasions de transformation » concernant l'intégration des services du CAJDP et de la CODP. On fait remarquer que si l'on cherche à effectuer un type d'intégration complète, il faudrait nommer une autorité tierce afin de regrouper les deux organisations.</p> <p>Le CAJDP mettra à jour nos documents et les soumettra au Ministère. La CODP a déjà soumis ses documents. Selon le processus, les documents seront examinés par le personnel du Ministère, puis transmis au cabinet du ministre. Ils pourront être</p>	

	modifiés durant ces examens. Le Ministère compte faire sa présentation au groupe de travail début avril.	
--	--	--